

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-12-2-7

Séance du vendredi 25 septembre 2009

### **SOUTIEN AU RESEAU DE GITES D'ETAPE SUR LE PAYS THUR-DOLLER - CONVENTION INTERREGIONALE POUR LE MASSIF DES VOSGES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° CG-2008-5-2-2 du 12 décembre 2008 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention de 2 600 € au Pays Thur-Doller pour la réalisation d'une pré-étude architecturale et d'une étude de marché dans le cadre de la mise en place d'un réseau de gîtes d'étape ;
- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, opération 2009-F243-559 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions